

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Commune de GUILLAUCOURT



Département de la SOMME
Arrondissement de PÉRONNE

Canton de MOREUIL

Note de présentation brève et synthétique du BUDGET PRIMITIF 2025

1-ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La commune est rattachée depuis le 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de Communes de Terre de Picardie issue de la fusion entre la Communauté de Communes du Santerre et de la Communauté de Communes de Haute Picardie.

Selon les enquêtes de recensement de 2020 à 2024, la population de référence au 1^{er} janvier 2022 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025, s'élève à 396 habitants.

2-CADRE GÉNÉRAL

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi NOTRe n°2015-992 du 17 août 2015-Art. 98, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet de la commune : www.guillaucourt.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur, c'est à dire le Maire, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures du bureau. Ce budget a été réalisé sur les bases de la réunion de la commission des finances en date du 26 février 2025 et a été voté le 02 avril 2025 par le conseil municipal.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

3- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 768 402,04€.

LES RECETTES :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre :

- des prestations fournies à la population (locations salle des fêtes, locations logements communaux, fermages, concession au cimetière, redevance d'occupation du domaine public...),
- aux impôts locaux,
- aux dotations et subventions versées par l'État, le Conseil Départemental et Terre de Picardie,
- à la dotation mensuelle versée par La Poste pour la gestion de l'agence postale communale,
- au report de l'excédent de fonctionnement 2024.

Les prévisions budgétaires sont réparties de la manière suivante :

Recettes gestion courante	Chapitre 70	Produit de services, domaines, ventes diverses : Concessions au cimetière, redevance d'occupation du domaine public, indemnité secrétaire AFR Guillaucourt et Bayonvillers, dotation La Poste, régie voyage annuel	18 723,50 €
	Chapitre 73	Impôts et taxes : FPIC, Fraction de TVA	7 398,00 €
	Chapitre 731	Fiscalité locale : Impôts locaux, IFER, TADEM	77 305,00 €
	Chapitre 74	Dotations et participations : Dotations de l'Etat, FCTVA, DETR	57 425,00 €
	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante : Locations salle des fêtes, logements communaux et charges locatives, fermages	11 040,00 €
	Chapitre 76	Produits financiers	1,00 €
Total recettes réelles de fonctionnement			171 892,50 €
	R002	Excédent de fonctionnement reporté	591 966,54 €
Total recettes réelles + excédent de fonctionnement			763 859,04 €
Total recettes de fonctionnement			763 859,04 €

Pour l'exercice 2025, il est inscrit pour les recettes réelles de fonctionnement un montant total de 171 892,50€, elles étaient de 174 650,20 € € en 2024.

LES DÉPENSES :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les salaires du personnel communal, les indemnités des élus et les charges sociales,
- Les charges de gestion courante : eau, électricité, achat de matières premières et de fournitures, assurances, les prestations de services (PETR), la maintenance des équipements communaux, l'entretien des bâtiments communaux, les subventions allouées aux associations, la contribution au SDIS 80, la taxe foncière.
- Les charges exceptionnelles, amortissements, prélèvement FNGIR et FPIC.
- Le virement à la section d'investissement.

Les prévisions budgétaires sont réparties de la manière suivante :

Dépenses gestion courante	Chapitre 011	Charges à caractère général : Eau, électricité, téléphone, frais postaux, fournitures administratives et d'entretien, contrat de prestation de services (Adico, somme numérique), entretien des espaces verts, bâtiments communaux et voirie, maintenance, assurances, fêtes et cérémonies, adhésion partenaires, taxe foncière	355 178,70 €
	Chapitre 012	Charges de personnel : salaires et charges URSSAF, IRCANTEC, CNRACL, assurance statutaire	46 500,00 €
	Chapitre 014	Atténuation de produits : Prélèvement FNGIR, FPIC, reversement fraction TVA	17 486,00 €
	Chapitre 65	Autres charges de gestion courante : Indemnités des élus, charges IRCANTEC, contribution SDIS 80, subventions versées aux associations	48 200,00 €
	Chapitre 67	Charges spécifiques : Titres annulés sur exercice antérieur	5 000,00 €
	Total dépenses réelles de fonctionnement		
	Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	290 006,34 €
Total dépenses réelles + virement section d'investissement			762 371,04 €
Dépenses d'ordre	Chapitre 042	Opération d'ordre transférée entre section : Amortissements éclairage public, assainissement, voirie	1 488,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			763 859,04 €

Pour l'exercice 2025, il est inscrit pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant total de 762 371,04€, elles étaient de 722 448,00€ en 2024.

4- LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou à long terme.

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 448 235,00€.

LES RECETTES :

Deux types de recettes coexistent :

- Les recettes dites patrimoniales : taxe d'aménagement
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

Ainsi pour 2025, il est notamment notifié :

- Le fonds de compensation de TVA pour les dépenses d'investissement 2023 : 3 131€,
- Les subventions :
 - Conseil Départemental pour la rénovation de la façade l'agence postale communale : 2700€ ;
 - Terre de Picardie pour les travaux de bordurage et de trottoirs rue de la Gare : 11 250€ ;
 - La Poste pour les travaux d'aménagement de l'agence postale communale : 17 107€.
- L'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2024 : 120 552,66€,
- Le virement de la section de fonctionnement : 290 006,04€.

Recettes d'équipement	Chapitre 13	Subventions d'investissement : Département, Communauté de communes Terre de Picardie, Etat et DETR	31 057,00 €
Recettes financières	Chapitre 10	Dotations : Fonds de compensation de la TVA sur les travaux investissement N-2, taxe aménagement	3 631,00 €
	Chapitre 27	Autres immobilisations financières	1 500,00 €
Recettes réelles d'investissement			36 188,00 €
Recettes d'ordre	R001	Solde d'exécution investissement reporté	120 552,66 €
	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	290 006,34 €
Total recettes réelles + solde d'exécution + virement section fonctionnement			446 747,00 €
	Chapitre 040	Amortissement et cession biens immobiliers	1 488,00 €
Total recettes d'investissement			448 235,00 €

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à 446 747,00€, elles étaient d'un montant de 556 053,20€ en 2024.

LES DÉPENSES :

Les dépenses d'investissement regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Ainsi pour 2025, il est notamment inscrit :

- Les travaux de la rue de la Gare : 350 204€,
- Les travaux de rénovation des bâtiments publics : installation garde-corps aux accès de la mairie et de la salle des associations, rénovation de la façade de l'agence postale ainsi que du trottoir : 17 530€.

Dépenses d'équipement	Chapitre 21	Immobilisations corporelles : Travaux rue de la Gare, rénovation des bâtiments publics	446 135,00 €
Dépenses financières	Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées : Cautions logements communaux	600,00 €
	Chapitre 27	Autres immobilisations financières	1 500,00 €
Total dépenses réelles d'investissement			448 235,00 €
Total dépenses d'investissement			448 235,00 €

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à 448 235,00€, elles étaient d'un montant total de 557 531,20 € en 2024.

5- EFFECTIF DE LA COLLECTIVITÉ :

La commune emploie :

- Deux adjoints techniques territoriaux à temps non complet (catégorie C) :
 - Dont 1 agent avec une quotité horaire hebdomadaire à 4 heures,
 - Dont 1 agent avec une quotité horaire mensuelle à 2 heures.
- Un adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet (catégorie C) avec une quotité horaire hebdomadaire de 29,50 heures :
 - 17,50 heures pour la mairie de Guillaucourt,
 - 12 heures pour l'agence postale communale de Guillaucourt.

Le Maire,
Ludovic KUSNIERAK

